

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

24/03/2023

Date d'affichage :

06/04/2023

**SÉANCE DU 03 AVRIL 2023**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle**

**Monsieur Mickaël RONDON a été nommé secrétaire.**

**Objet de la délibération**

**N° 12**

**Achat de 3 cuves de récupération des eaux de pluie à placer autour de la salle communale de la Cité 10, rue des Cités**

En raison du changement climatique, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait judicieux de se doter de trois cuves de récupération des eaux de pluie de la toiture de la salle communale de la Cité. Pour mémoire, deux cuves récupèrent déjà les eaux pluviales de la toiture du presbytère.

Après consultations d'entreprises, « Toitures MOREL » est la mieux disante : le coût proposé pour 3 cuves béton de 3.000 litres s'élève à 5.850 € TTC, fourniture et pose comprise. Le prix unitaire d'une cuve béton de 3.000 litres, pose comprise, est de 1.950 € TTC.

Le Conseil Municipal, après échanges et après en avoir délibéré,

- ① décide d'acquérir trois cuves de récupération des eaux de pluie à placer autour de la salle communale de la Cité ;
- ② autorise le Maire à signer le devis.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

**Le Maire,  
Guy MICLO**

